

## **Appel à candidatures 2022/DAA/CRT**

### **Pour la création de 4 centres ressources territoriaux (CRT) dans les Côtes d'Armor et dans le Morbihan**

#### Objet de l'appel à candidatures

L'Agence régionale de santé Bretagne organise un appel à candidatures pour la création de 4 centres ressources territoriaux (CRT), deux dans les Côtes d'Armor et deux dans le Morbihan.

Parmi les quatre dossiers qui seront retenus au présent appel à candidatures, un centre sera financé dans chacun des deux départements dès 2023. Les deux autres dossiers seront financés en 2023, sous réserve de la notification de crédits complémentaires annoncés pour 2023.

La mission de CRT, décrites dans l'arrêté du 27 avril 2022, vise à permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant pour leur permettre de continuer de vivre chez elles. Il s'agit de développer une alternative à l'entrée en établissement. Cette mission comporte 2 volets :

- Volet 1 : Une mission d'appui aux professionnels du territoire (formation des professionnels, appui administratif et logistique, mise à disposition de compétences et ressources gérontologiques, gériatriques et de ressources et équipements spécialisés ou de locaux adaptés) ;
- Volet 2 : Une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD.

Cette mission de CRT peut être portée :

- Soit par un EHPAD, en lien avec des services à domicile ;
- Soit par un service à domicile, mais sur la base d'un conventionnement avec un EHPAD pour la mise à disposition des ressources nécessaires à la réalisation des prestations du volet 1 (locaux, équipements, accès aux ressources de santé...) ainsi que d'un temps de médecin coordonnateur et si possible la mobilisation d'un hébergement d'urgence pour la réalisation des prestations du volet 2.

## Date de publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent appel à candidatures sera téléchargeable sur le site internet de l'ARS Bretagne [www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr).

Des demandes d'informations complémentaires pourront être sollicitées jusqu'au 06 janvier 2023 par les candidats par messagerie à l'adresse suivante : [ars-bretagne-autonomie@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-autonomie@ars.sante.fr) en mentionnant dans l'objet du mail « AAC CRT 2022 ».

## Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation

### **Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

6 place des Colombes  
CS 14 253  
35042 RENNES Cedex

## Cahier des charges

Le projet devra être conforme aux termes du cahier des charges en annexe 1 et de l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées.

## Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des dossiers de candidature

La candidature sera composée du dossier de candidature et d'un budget prévisionnel.

Le dossier de candidatures et les pièces justificatives sont à compléter sur le site [demarches-simplifiees.fr/commencer/aac-crt-bretagne-22-56](http://demarches-simplifiees.fr/commencer/aac-crt-bretagne-22-56)

A cet effet, un compte doit être créé.

## Le délai de mise en œuvre du projet

Le CRT devra être installé en 2023.

## Instruction et décision

Les dossiers seront analysés en tenant compte du respect du cahier des charges, des textes en vigueur et de l'opérationnalité du projet.

Ne sont pas éligibles les projets suivants :

- Les projets ne comportant pas les deux modalités d'intervention pour assurer le rôle de centre de ressources territorial ;
- Lorsque le porteur est un service à domicile, les projets ne prévoyant pas de conventionnement avec un EHPAD, qui lui serait en capacité à porter le volet 1.

## Calendrier

Date de publication de l'appel à candidatures : **vendredi 21 octobre 2022**

Date limite de réception des dossiers sur le site démarches-simplifiées : **mardi 10 janvier 2023**

Date limite de décision : **Mars 2023**

Date d'opérationnalité : **avant fin 2023**

Fait à Rennes, le 27 OCT. 2022

P/ Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur général adjoint

**Signé**

Malik LAHOUCINE